

Chers lecteurs, habitants du Pont de Béraud

Voici une lettre printanière qui essaie de faire le tour des actualités qui animent notre quartier.

De l'urbanisme (PLU) aux espaces verts du Parc Naturel Urbain, à la saga des arbres, aux problèmes de circulation et de sécurité, que d'interrogations posées aux responsables.

Les réponses sont diverses, parfois encourageantes, parfois décevantes, mais toutes nous incitent à être vigilants pour faire progresser le mieux vivre dans notre quartier.

**Bonne lecture et merci pour votre intérêt et votre soutien,
merci tout particulièrement à ceux qui nous ont envoyé leur cotisation.**



L'URBANISME DANS NOTRE QUARTIER

Les habitants du quartier sont inquiets de la prolifération de projets immobiliers en cours et sûrement à venir.

Un rappel de nos actions passées :

Au cours d'une précédente réunion, le directeur de l'Urbanisme nous avait précisé qu'au PLU, en zone Urbaine d'intensification **Maîtrisée**, dite **UM** (Pont de Béraud), il était recherché pour le futur une limitation en hauteur des « constructions collectives » correspondant à un immeuble R+2. Ces évolutions vont dans un sens souhaité par nos adhérents.

Notre quartier est une zone de transition entre le boulevard extérieur, cours Saint Louis, et le Grand Site de la Sainte Victoire ; la seule voie existante est la RD 10, route touristique menant aux carrières de Bibémus, au massif de Sainte Victoire et du Concors, à Vauvenargues, au château de Picasso. Cette route permet de faire le tour du massif Cézannien, et rejoint la route du Tholonet qui est classée ; le CIQ a toujours insisté sur la qualité environnementale de la RD 10 qui débute magnifiquement par le cours des Arts et Métiers.

Notre position en matière de constructibilité dans notre secteur est de limiter la densité des ouvrages non seulement dans les limites réglementaires prévues par le PLU, mais aussi en fonction des superficies des terrains :

- ♦ Limitation à R+2 de la hauteur des bâtiments pour les terrains en zone UM de moins de 3.000 m², mais préférence donnée aux permis d'aménager (villas) avec des surfaces minimum de 600 m² par lot indivisible.
- ♦ Pour les terrains d'une superficie inférieure à 1500m², seule l'option lotissement (villas) devrait être retenue à l'avenir.

Cette position a été présentée le 4 décembre 2018 à Mme le Maire, aux adjoints, aux directeurs des services techniques et dans notre rapport d'activité, approuvé par l'Assemblée Générale de mars 2019.

Deux autres questions fondamentales pour la bonne qualité de vie de notre quartier à long terme :

- * Inquiétude pour le stationnement des nouveaux résidents à l'intérieur même des petites résidences, car nos rues étroites n'offrent aucune solution supplémentaire. La livraison récente de la Résidence chemin de Repentance entraîne un stationnement sur le trottoir devant la nouvelle résidence malgré les parkings privatifs.
- * Inquiétude de ne voir aucune surface professionnelle en rez-de-chaussée des projets situés sur notre axe principal. Hors les commerces du petit centre, le CIQ note que depuis l'installation d'Intermarché et des locaux aux Deux Platanes aucun commerce ne s'est implanté, les habitants prennent donc leurs voitures pour aller à Venelles, à Palette, ou au Centre-Ville ce qui entraîne un accroissement des véhicules du quartier.

Le CIQ demande que des locaux commerciaux, cabinets divers, services, aient la possibilité de s'installer afin que notre quartier ne soit pas un quartier dortoir et, pour cela, il faut un plan d'ensemble d'aménagement ou que ce soit intégré dans les conditions d'obtention de permis de construire . **H. H**

PARC NATUREL URBAIN : interview exclusive de N. Vigneau

Notre CIQ Aix Pont de Béraud, comme toutes les associations, est au ralenti depuis un an. Cependant nous tentons de garder le lien avec nos adhérents en vous informant le mieux possible de l'actualité et des projets de notre quartier.

Le sujet du PNU est particulièrement très commenté ; les articles du Mag ou de la presse locale entretiennent les conversations, l'envie et ...le suspense.

C'est à ce sujet que nous avons souhaité poser deux questions importantes à **M. Nicolas VIGNEAU**, Concepteur Paysagiste / Urbaniste **Chef de projet Parc Naturel Urbain à la Direction Infrastructures & Déplacements**

Voici ses réponses : Nous le remercions beaucoup pour son accueil et sa courtoisie

CIQ : Quand pourrons-nous pénétrer dans le PNU en empruntant le Bois de la Cortésine, alors que le gué sur le Baret est toujours aussi périlleux et glissant, surtout en cet hiver humide ? Pour nous, c'est la seule entrée possible dans le PNU et nous restons sur notre faim depuis les aménagements réalisés côté Route du Tholonet. . La belle saison approche et nous ne voyons rien venir

M. N. VIGNEAU : Les récents aménagements réalisés Avenue des Écoles militaires, bien utiles à l'usage du site, ont marqué une fois de plus le besoin de franchissement du Baret sur l'entrée nord du Bois de la Cortésine.

Et c'est bien avec la même envie de réalisation que nous travaillons, depuis plus d'un an avec des entreprises d'ingénierie spécialisée, au montage du dossier technique et administratif de ce projet. Comprenez qu'il s'agit ici d'un large dossier qui a pour finalité la réalisation d'une passerelle piétonne pour le franchissement du Baret comprenant un volet hydraulique et d'écoulement des eaux pluviales éten-



du sur le quartier. De plus, le franchissement d'un cours d'eau en France est soumis à une déclaration portée par la « loi sur l'eau ». C'est à dire que tout porteur de projet « qui risque d'avoir un impact sur les milieux aquatiques et à la ressource en eau » ne peut commencer des travaux avant d'avoir reçu un accord exprès du préfet. D'autre part, si le projet fait l'objet de demandes complémentaires cela ajoute autant de délais avant une réponse positive. C'est pourquoi nous nous attelons à déposer un dossier des plus complets afin d'obtenir les accords dans les meilleurs délais.

À ce jour, nous finalisons ce dossier afin d'en faire le dépôt fin mars.

Il est donc improbable que nous puissions réaliser un quelconque aménagement à ce sujet pour la « belle saison ».

Cependant, afin de pouvoir contourner rapidement ce franchissement difficile, il est envisagé la création d'un second itinéraire en dédoublant le franchissement Baret.

C'est en passant par le « **majestueux portail** » sur la partie haute de la bastide de la Cortésine, pour déboucher sur l'Avenue de Villemus, que nous allons travailler pour affranchir les usagers du passage redouté.

Cette solution, que nous allons communiquer en amont de sa réalisation, viendra répondre aux besoins de transit des PMR et des autres usagers souhaitant se rendre à la promenade de la Torse dans des conditions plus « sécurisantes ».

Nos services reviendront vers vous concernant le détail de ce projet dans les prochaines semaines.

CIQ : Que va devenir cette dizaine de platanes remarquables situés sur les deux rives du Baret, en bas de la traverse de la Cortésine ?

M. Vigneau : Actuellement, aucun de ces platanes n'est voué à être abattu. L'analyse que vous faites de ce lieu est effectivement en adéquation avec les ambitions du PNU sur ce secteur. Ce groupe d'arbres se situe actuellement sur le PLU en "zone boisée classée à conserver" ce qui les protège de coupes non justifiées.

Sachez que malheureusement si la Ville décide de l'abattage d'un platane c'est uniquement pour des raisons phytosanitaires et sécuritaires décidées suite à des expertises, ou pour limiter la propagation du chancre coloré (arrêté préfectoral). Étant au quotidien proche des personnes décisionnaires de l'abattage, je vous assure qu'il est toujours regrettable de devoir faire le choix de supprimer un sujet.

Th Renard



En complément à cette interview nous tenons à rappeler que notre CIQ est totalement opposé à une route « alternative » pour les véhicules entre le pont de Béraud et l'avenue de Villemus, contraire à l'esprit du PNU . La conservation de ce patrimoine naturel à proximité du centre-ville est gage de qualité de vie pour les riverains et tous les habitants d'Aix . Une amélioration de la rue du RICM, une ligne de transport en commun électrique sur cet axe majeur, une dissuasion du trafic de transit, sont des objectifs à atteindre, sans que les rivières de La Torse et du Baret subissent les assauts des véhicules.

La Présidente L. Jolliot

Et les arbres ? on coupe , on replante et on protège !

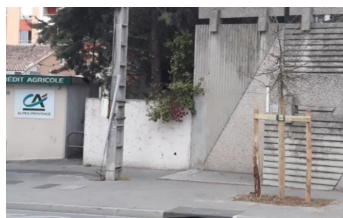


PARC RAMBOT

Un grand et beau cèdre est mort , un Épicéa d'Orient le remplace ; 3 autres arbres ont été plantés ; 1 orme de Sibérie, 1 orme de Chine et 1 chêne.

COURS DES ARTS ET MÉTIERS

Des aménagements confortables ont été construits autour des pieds des platanes pour protéger leurs racines des assauts des voitures. C'était une cause importante de maladie et donc d'abattage. Il y a moins de places de stationnement, mais le respect de la nature, en ville, est un enjeu d'avenir



AV FONTENAILLE À COTÉ DU DISTRIBUTEUR DE BILLETS

Un arbre mort avait été remplacé à notre demande, ce dernier avait été vandalisé et nous avons le plaisir d'avoir un nouvel arbre bien protégé

Brèves

Brèves

Brèves

Autres projets immobiliers

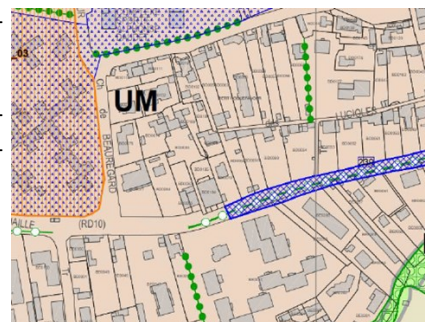
Projet Rambot Si nous regrettons le départ de la Clinique, en tant qu'équipement de Santé, le projet qui va se réaliser devrait valoriser le site avec deux bâtiments de logements et des perspectives vers le clocher de l'église Saint Thomas, avec en arrière-plan les crêtes boisées au nord et le massif de Bibémus à l'est. Le CIQ regrette qu'il ne semble pas avoir été prévu de locaux commerciaux ou dévolus à des activités libérales. Les places de parking seront assurées en sous-sol.

AV de Fontenaille

Deux permis de construire autorisant des logements collectifs ont été délivrés en bordure nord de la RD 10. Pour rappel, le PLU prévoit un élargissement de la RD 10 côté Nord pour permettre la réalisation de trottoir et, pourquoi pas, rêvons un peu, d'une piste cyclable. Le côté Sud de la chaussée comprend un alignement de platanes et un trottoir étroit avec une surface déformée.

La possibilité d'avoir un trottoir et une piste cyclable ne pouvant se faire que côté Nord, la délivrance de permis de construire, devrait à long terme apporter une facilité de confort et de sécurité pour les piétons entre les commerces et le chemin de Bibémus.

Le PLU comporte, sur les plans 38 et 39, l'indication d'un emplacement réservé n°230 qui précise que l'Avenue de Fontenaille sera élargie entre les commerces et le chemin de Bibémus.



Un espoir: Monsieur Boudon a adressé un courrier à Monsieur ZAZOUN, Adjoint au Maire délégué à l'espace public, relatif à la réimplantation d'une sanisette parc Rambot.

Un Souhait : **A LA PINETTE** : Depuis plus d'un an , les conteneurs de tri (jaune , bleu , vert) ont été enlevés à La Pinette Haute : il serait indispensable d'envisager une nouvelle installation et/ou implantation pour ne pas faire oublier que le tri est un geste citoyen et une nécessité environnementale partout . L'affaire est à l'étude , nous gardons espoir de revoir les conteneurs bientôt.



UNE NOUVELLE INSTALLATION dans le Quartier : AUDIO PROTHESISTE

Monsieur Jacques TOURRE Téléphone : 04 42 23 39 48

Nous fait part de l'ouverture, au **Centre Commercial Beauregard**, de son **Centre de Correction Auditive**, Il propose de réaliser des bilans auditifs gratuits, des appareillages gratuits, l'entretien et le suivi de vos équipements ainsi que la vente de consommables et accessoires. Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau et jeune professionnel indépendant installé à côté des cabinets des infirmières et des méde-

Circulez : il y a beaucoup à voir dans notre quartier !

POUR UNE CIRCULATION PLUS APAISEE A L'ENTREE D'AIX.....

Il y a quelques années, les véhicules en provenance de St Marc ou d'ailleurs, empruntaient l'Av Fontenaille à une vitesse bien supérieure aux 30 kms heure autorisés.

Afin d'assagir les automobilistes, un radar dit "pédagogique" fut installé à la hauteur du portail de l'église. Son efficacité s'avéra négligeable et néanmoins, pour d'obscures raisons il fut remplacé par un panneau clignotant comme montré sur la photo.

Bien entendu, les automobilistes ne respectent plus du tout la vitesse autorisée ni dans le sens montant ni dans le sens descendant.

Est-il bon de rappeler que le haut de l'Av Fontenaille est pourvu de trottoirs quasiment inexistant plus propres aux accidents qu'à la promenade, et quant à la partie commerçante et le marché ils sont installés quasiment sur la chaussée....

Nous allons adresser un courrier à la Mairie et au Commissaire demandant avec insistance le remplacement du panneau clignotant par un radar flashant dans les 2 sens, ou au moins dans le sens descendant, les automobilistes trop pressés.

Bien entendu nous vous tiendrons informés du résultat de notre démarche.

JLH

..... Et PLUS FLUIDE AVENUE FONTENAILLE

Aux heures de pointe, en remontant des Arts et Métiers vers l'avenue Fontenaille et l'extérieur d'Aix, sans doute êtes-vous nombreux à maudire le temps à attendre le feu vert au croisement de Fontenaille avec la montée de St Thomas de Villeneuve vers l'ex Polyclinique.

Il faut savoir que la fréquence de passage de ce feu, environ 4 véhicules, a été calculée afin de décourager les automobilistes de choisir cet itinéraire pour lui préférer celui de la rue Aurientis puis la descente vers Fontenaille par la rue St Thomas de Villeneuve.

Apparemment les automobilistes, dont je fais partie, préfèrent attendre au feu de Fontenaille tout en contemplant la file de véhicules qui ne cesse de s'allonger.....

Constatant l'échec de la tentative de modifier les habitudes de conduite, nous avons demandé récemment à Mr BOUDON de bien vouloir agir auprès du service de la Circulation afin de modifier la fréquence du feu incriminé pour fluidifier la circulation Ouest-Est sur Fontenaille.

JLH.

Des feux intelligents ont même été placés au carrefour RD10 parking 3 Bons dieux dans les deux sens :
Quand un véhicule dépasse la vitesse réglementaire le feu se met au rouge

Malheureusement tous ces dispositifs installés à l'entrée de la ville ne modèrent pas toujours les excès de vitesse : des contrôles de police aléatoire seraient aussi souhaitables .

Qu'en pensez-vous ?



BULLETIN D'ADHÉSION ET DE SOUTIEN CIQ PONT DE BÉRAUD 2021

« AGIR pour améliorer la vie dans notre Quartier »

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Tél.....

Email.....

Cotisation individuelle : 12 € - Cotisation collective (Copropriété) : 8 €

Règlement

- Espèces -

Par chèque à l'ordre du CIQ PONT DE BERAUD